

Comprendre votre facture des Ordures Ménagères du 2ème semestre*

Abonnement au service du Smidom et déchèterie

Il couvre les frais de fonctionnement du Smidom, d'entretien des infrastructures des déchèteries, de collecte et de valorisation des déchets collectés en déchèteries.

Abonnement au service Collecte Sélective

Il couvre les frais d'entretien des colonnes de tri, de collecte et coûts de traitement des déchets recyclables.
Ces abonnements sont calculés en fonction du nombre de personnes au foyer et du type de logement.

Quantité [Abonnement]

Correspond au prorata de votre temps de présence calculée sur l'année, par exemple 1 est égal à 12 mois et 0.75 à 9 mois.

Prix unitaire [Abonnement]

Le prix unitaire correspond au coût annuel de votre abonnement.

Objet	Période	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	TVA	Montant TTC
Abonnement au service du Smidom et déchèterie	01/01/25-31/12/25	1.00	xx.xx	xx.xx		xx.xx
Abonnement au service Collecte Sélective	01/01/25-31/12/25	1.00	xx.xx	xx.xx		xx.xx
Abonnement au service Collecte ordures ménagères	01/01/25-31/12/25	1.00	xx.xx	xx.xx		xx.xx
Dépôts minimum de 8 par an : Badge OM	01/01/25-31/12/25	8.00	xx.xx	xx.xx		xx.xx
Dépôts au-delà du minimum : Badge OM	01/01/25-31/12/25	2.00	xx.xx	xx.xx		xx.xx
Montant [année] déjà facturé		0.00	0.00	-xx.xx		-xx.xx

Abonnement « Collecte des ordures ménagères »

Il couvre les coûts logistiques de la collecte des ordures ménagères en point d'apport volontaire.

Dépôts minimum de 8 par an

C'est le nombre de dépôts obligatoirement facturés tous les ans soit 8 dépôts. Calculés au prorata de votre temps de présence.

Dépôts au delà du minimum

Correspondent au nombre de dépôts réalisés au dessus du minimum facturable.

Montant déjà facturé

Correspond au montant de la facture du 1er semestre.

*Votre redevance est calculée sur l'ensemble de l'année. Une première partie vous est facturée au 1er semestre. La facture du 2nd semestre correspond donc au solde : c'est le montant annuel total moins ce que vous avez déjà payé.